



Besoin d aide suite a une decision des prudhommes

Par **manu34**, le **04/02/2016** à **12:26**

expositions des faits.rnen 1996 j ai un accident du travail,résultat tendon nerf artere coupés.rntres peu de sensibilités et 3 doigts que je ne plus tendre.rnbref en mai 2012 je suis pris en CDI cadre ds le carrelage(je suis carreleur de metier)comme responsable reception niveau f etam.rnje passe la visite médicale d embauche et ils remarque mon incapacité de la main gauche ,mais ne voit pas l inconvénient pour le poste.3 mois plu tard a la fin de l essai l employeur me dit que le poste finalement ne nécessite personne et rompt le CDI.rnil me propose vu mon CV d etre ouvrier (qualification 1, au plus bas et me dit qu il me requalifierai plu-tard)j accepte vu l etat de crise actuel en lui précisant mon handicap.rnbref ,je commence et la PAS DE VISITE MEDICALE alors que c est un nouveau contrat et nouveau poste.rnje travail tant bien que mal,en janvier 2013 je suis prit en CDI ,puis environ 2 mois plutard sa se gate il me donne de plus en plus du travail lourd a effectuer.rnl etat de ma main s aggrave mes doigt le soir reste plié , j ai du mal a conduire.rnje décide d allé voir le médecin conseil de la CPAM qui voit mon handicap et me dit que je recevrai une réponse pour invalidité.rnbref le temps passe et l employeur se veut de plus en plus pressant,SI T ES PAS CONTENT TU SAIT OU ES LA PORTE.en janvier 2014 je suis au bord de craqué physiquement et mentalement.rnpuis de nouvelle douleur arrive mais la sur l autre main et le coudernen mai 2014 je suis obligé de m arrêté résultat canal carpien je doit etre opéré et epicondylite du coude du certainement a tous les effort.rnde puis je suis toujours en maladie.rnbref le 12 aout je recois une notification d invalidité 2 eme categorie de la CPAMrnje reste 6 mois en maladie.rnje demande moi meme la visite medicale de reprise ou on me déclare inapte a tous poste, puis licencié.rnje suis également reconnu travailleur handicapé par la mdph.rnet la cpam reconnais la maladie professionnel pour l arret maladie.rnje suis licencié pour inaptitude.rnrnla décision des prud hommes.rnrnavec mon avocat nous avons demandé:rndommage et interet pour licenciement du a l inaptitude en démontrant que la

société n a pas respecté son obligation de reclassement.rnrnrappel de salaire et requalification.rnrnrils m ont débouté.rnrnront voit de grosses erreur apparaitre dans le rendu du jugement, il ne parle jamais du manque de visite medicale a l embauche!!!rnrnront avait fais remarqué que la societé m avait adressé dans la lettre de licenciement une liste pour se faire assisté !!rnrnrje rappel que j habite ds le 34 et la societé le 30.rnrnrje vais reprendre mots pour mots ce qu il y a d écrit ds le jugement:rnrnrvous pouvez consulter cette liste.... dans chaque mairie du département dont celles de valergues et comportait clairement l adresse précise de l inspection du travail a ales située 6 quai boissier sauvages.(dep 30)et qu il n y a pas d irrégularité.rnrnrvalergues dep 34rnrnrrien d autre irrégularité apparaissent... ce qui me laisse beta.rnrnrpour info j ai été et suis reconnu en maladie professionnelle , precedent message.rnrnrdois je faire appel, prendre un autre avocat